

Entretien – M. Menas Mesbah, membre de la Cour Constitutionnelle

M. Menas Mesbah, membre de la Cour Constitutionnelle

M. Menas Mesbah, membre de la Cour Constitutionnelle désigné par le président de la république a bien voulu nous entretenir sur certains aspects liés à la création de la Cour Constitutionnelle, aux contextes dans lesquels a été réalisée cette création et les nouveautés qu'elle a apportées dans le paysage constitutionnel de l'Algérie



Questionné sur le contexte dans lequel a été créée et mise en place la Cour Constitutionnelle, M. Menas Mesbah a affirmé que : « la création et la mise en place de la Cour Constitutionnelle en Algérie ont été faites dans un contexte local, régional et même international, particulier. Au niveau local, il y a lieu de rappeler qu'il y a eu le Hirak béni en février 2019, il y a eu les élections présidentielles qui ont permis l'élection de M. Abdelmadjid Tebboune à la magistrature suprême. Aussitôt élu, le président de la république s'est lancé dans la révision de la Constitution en y intégrant de nouveaux éléments qui concrétisent la volonté populaire, le droit et, aussi, les engagements du président Abdelmadjid Tebboune. J'ai eu l'honneur de participer à l'élaboration de la révision de la Constitution et des nouveautés à y introduire en compagnie d'experts et de spécialistes en droit constitutionnel. Cette révision a été exigée par le Hirak et par l'ensemble des citoyens qui ont voulu mettre fin à une étape de l'histoire de l'Algérie et en ouvrir une autre qui est l'Algérie Nouvelle ».

Ainsi, et dans le cadre de la mise en place des nouvelles institutions de l'Etat algérien, la création et l'installation de la Cour Constitutionnelle est intervenue pour qu'elle soit le garant de la constitutionnalité des actes de gouvernance et de l'Etat de droit et : « donner ainsi plus de garanties aux institutions de l'Etat et

même au citoyen pour ce qui est de la constitutionnalité des décisions prises par les autorités », précise notre interlocuteur.

Quant au contexte régional et international, M. Mesbah rappelle que : « nous sommes affectés bien sûr par ce qui se passe à nos frontières et dans les pays voisins et nous sommes obligés d'en tenir compte. L'Algérie vit ainsi une situation spéciale avec toutes les crises dans les pays qui l'entourent ainsi qu'au niveau international où les crises sont multiples et récurrentes. C'est dans l'objectif de renforcer l'arsenal constitutionnel que le président Abdelmadjid Tebboune a décidé la création de la Cour Constitutionnelle qui diffère de l'ex Conseil Constitutionnel car ayant des prérogatives plus larges dont celles du contrôle, de trancher dans les différends entre les institutions constitutionnelles, et bien d'autres encore. « Tout cela permettra une meilleure pratique constitutionnelle et même un orgueil pour l'Algérie sous la présidence d'Abdelmadjid Tebboune », note notre interlocuteur. En plus de la Cour Constitutionnelle, le président de la république, Abdelmadjid Tebboune, avait pris 54 engagements lors de sa campagne électorale (dont faisait aussi partie la Cour Constitutionnelle) et il ne faut pas oublier qu'un engagement est beaucoup plus important et plus élevé qu'une promesse et le président de la république réitère dans toutes ses interventions qu'il faut que ses engagements soient tenus par tous et le fait que ce soit des engagements font que le moindre qu'attend et qu'exige le président de la république c'est que ses engagements soient tenus et réalisés sur le terrain par le gouvernement qu'il a choisi pour l'exécution de son programme ».

Il faut dire qu'en Algérie nous avons un premier ministre qui conduit un gouvernement car c'est la majorité du parlement qui a plébiscité le programme du président Abdelmadjid Tebboune et le gouvernement est donc tenu de s'y conformer et de le réaliser sur le terrain : « il y a lieu de rappeler aussi que le président de la république a été élu durant une période extrêmement difficile et il y fallait éviter que l'Algérie se retrouve dans un cercle vicieux dont il aurait été difficile d'en sortir », estime notre interlocuteur.

« Contrairement à ce qui s'est passé dans de nombreux pays voisins ou lointains qui ont eu à pâtir de périodes de transition qui n'en finissent pas ou qui ont permis aux ennemis de ces nations d'interférer sur les cours des événements, la vision du président Abdelmadjid Tebboune visant la continuité de l'Etat algérien en y apportant des correctifs s'est avérée la plus juste et la moins couteuse en terme de stabilité », analyse M. Mesbah. Parmi les nouveautés et les correctifs apportés, nous trouvons la Cour Constitutionnelle qui permet une amélioration de la pratique constitutionnelle et garantit la constitutionnalité des décisions et des institutions.

Concernant les résultats auxquels est parvenue la Cour Constitutionnelle en moins d'une année d'existence, nous pouvons dire qu'ils sont probants et très importants et consistent en la prise de 33 décisions concernant la non-constitutionnalité, 5 décisions concernant la conformité constitutionnelle, des études pour près de 60 recours concernant le financement de la campagne électorale des législatives : « nous pouvons dire que ce sont des chiffres très importants réalisés en un laps de temps relativement court puisque nous ne célébrerons le 1er anniversaire de la création de la Cour Constitutionnelle qu'au mois de novembre prochain », estime le membre de la Cour Constitutionnelle.

Pour clore son intervention, M. Menas Mesbah a rappelé que : « l'Algérie vit une période très importante de son histoire caractérisé par l'élévation de la qualité dans tous les domaines et les chantiers lancés par le président de la république, et nous nous devons donc de valoriser cette volonté du président de la république de ramener l'Algérie à la place qui lui échoit dans le concert des nations, notamment en mettant en place ces institutions constitutionnelles, à l'image de la Cour Constitutionnelle, qui veillent à la bonne marche de tout le corps de l'Etat. Il faut dire aussi que l'Algérie occupe une place géostratégique importante qui nous qualifie pour jouer un rôle prépondérant dans notre espace géographique proche, continental et même international. Nous sommes un Etat dont le destin est d'être influent car nous possédons toutes les capacités politiques, économiques, militaires, géographiques, qui nous qualifient pour jouer un rôle important dans notre région, en Afrique et dans de nombreuses régions de par le monde. D'ailleurs le grand chantier du président de la république est que l'Algérie ait sa place dans le concert des nations dans tous les domaines et je pense que l'Algérie a pris la bonne direction durant l'ère du Président Abdelmadjid Tebboune ».

Propos recueillis par Tahar Mansour